

CONCUBINAGE ET EQUILIBRE DE GENRE AU CAMEROUN

DAMAIGUE Daniel (Ph.D)

Université de Douala
dandamgue@yahoo.fr

Résumé :

Ce travail traite de l'équilibre de genre au sein des couples de concubins qui sont à la mode et prennent une ampleur exponentielle dans un contexte de profondes mutations favorisées depuis quelques décennies par la crise économique qui a plongé la vie des jeunes et le pays dans le noir. L'analyse porte sur la liberté qui existe entre hommes et femmes qui décident de vivre en concubinage. Ce type d'union au-delà de la précarité des jeunes hantés par le sous-emploi, est aussi la résultante de l'éveil des femmes et la liberté que celles-ci acquièrent dans la société camerounaise. De ce fait, les conceptions des liens matrimoniaux voulus ou exigés par la société sont de simples formalités qui peuvent être bafouées. Au sein de ces couples qui se forment que ce soit en milieu rural ou urbain, les conjoints ne font pas face aux pressions de la société qui consistent à légitimer les liens qui les unissent pour une vie conjugale épanouie. Dès lors, la femme se sentant dans une relation consentie qu'elle entretient librement, développe une indocilité face à l'homme dont l'autorité baisse et se défait peu à peu, cela crée une instabilité conjugale et concourt à la promotion voire à la prolifération des familles monoparentales qui sont des modèles de famille pas trop valorisés par les institutions endogènes mais issus de leur progressive rupture.

Mots-clés : mutations-précarité-concubinage-équilibre genre-familles monoparentales.

Abstract :

This work deals with the gender balance within cohabiting couples which are fashionable and are growing exponentially in a context of profound changes favored in recent decades by the economic crisis which has plunged the lives of young people and the country into black. The analysis focuses on the freedom that exists between men and women who decide to live together. This type of union, beyond the precariousness of young people haunted by

underemployment, is also the result of the awakening of women and the freedom that they acquire in Cameroonian society. As a result, the conceptions of matrimonial bonds desired or required by society are simple formalities which can be flouted. Within these couples who form whether in rural or urban areas, the spouses do not face the pressures of society which consist of legitimizing the ties which unite them for a fulfilling married life. From then on, the woman, feeling in a consensual relationship which she maintains freely, develops an indocility towards the man whose authority declines and is gradually undone, this creates marital instability and contributes to promotion or even to the proliferation of single-parent families which are family models not too valued by endogenous institutions but resulting from their gradual breakdown.

Keywords: *changes-precarioussness-cohabitation-gender balance-single-parent families.*

Introduction

Hommes et femmes selon la tradition des peuples sont contraints socialement au respect de certaines normes et de certaines institutions comme le mariage. Le concept de mariage ne se saisit pas seulement comme une institution qui unit un homme et une femme ; mais c'est un devoir auquel tout individu est socialement soumis. Considéré comme tel dans la vie des individus, il s'impose à eux comme un « fait social ». De ce fait, Durkheim considère que les faits sociaux : « consistent en des manières d'agir, de penser et de sentir extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui » (E. Durkheim, 1993 : p. 4). Ainsi, le mariage se présente comme un rite de passage auquel tout individu est soumis afin de parvenir à l'achèvement social surtout à la maturité et être socialement admis au sein des groupes des aînés ou des adultes. D'une ère à une autre et dans une perspective de dynamique sociale, les différentes structures se font et se défont, se détruisent et sont en constante s'adaptation. Pour ce faire, en dépit de son caractère contraignant, les jeunes au Cameroun ont d'autres conceptions de cette institution qui, de jour en jour,

avance inexorablement vers sa désacralisation et vers la perte de son sens originel. Car des conceptions anciennes, cette institution a été respectée, célébrée et scellée entre plusieurs personnes et non par deux individus qui se disent s'aimer parfois sans le respect des traditions parfois à l'insu des géniteurs. Dans ce contexte, appréhendé comme une preuve d'amour par les protagonistes, cette pratique prend des colorations banales et ne répond qu'aux seuls soucis des aspirants. Surtout que ceux qui semblent s'engager ont une opinion d'eux-mêmes, de leurs rapports et ils mettent en avant non seulement la coopération mais ils prônent aussi l'égalité au sein de leurs rapports. Pour eux : « l'égalité entre hommes et femmes est devenue aujourd'hui un principe démocratique intangible » (J-C. Kaufmann, 2018 : p. 94), mais surtout un socle sur lequel se fonde leur union. Ce qui bouleverse les conceptions hommes-femmes chez les nouvelles générations et marque une rupture générationnelle entre les individus. Cela a un impact réel sur le fonctionnement de la vie conjugale en l'occurrence sur le mariage lui-même. Cette situation dans la sociologie de la famille conduit M. Segalen (1981 : p. 97) à souligner que : « le mariage apparaît de plus en plus comme une simple formalité, une « commodité sociale » ». Cette analyse de l'auteure rend plausible les conceptions de désacralisation des liens matrimoniaux anciens voulue par les jeunes enclins aux nouveautés. Considérée sous sa dimension nouvelle, l'institution mariage à cet effet répond aux nouvelles façons adaptées aux convenances juvéniles à l'ère du modernisme. Cette ère est marquée par des multiples crises qui perturbent ou compromettent l'avenir des jeunes qui sont contraints de se défaire des règles sociales qui régissent et légitiment le mariage. Même si les mœurs traditionnelles résistent encore, tellement la notion d'émancipation semble atteindre son paroxysme en milieu féminin que celle d'équilibre de genre peut être finalement perçue comme un idéal déjà acquis. Cela pousse les

uns et les autres à entrer dans une relation voulue et espérée : la vie de concubinage qui est une preuve d'émancipation ou d'autonomie pour eux. A cet effet, l'examen de la problématique de ce travail porte sur le fait que les jeunes sentent moins de coercition à l'égard des institutions de la société qui les façonnent tout en les encadrant jusqu'à leur achèvement social. Les multiples contingences auxquelles ils font face comme les différentes crises (économique, d'emploi etc,), ou les débats sur des questions de parité qui se tiennent avec constance dans leur quotidien, leur procurent une autre façon de se comporter et de comprendre les liens matrimoniaux. Ceux-ci pour eux cessent peu à peu d'être exigés, voulus ou décidés par la société. Ce sont eux-mêmes qui choisissent et copient le modèle de relations qui leur sied: le concubinage ; qui semble approprié et en vogue. Ainsi, ils décident de vivre en couple sans engagement réel et concret les uns envers les autres partenaires. Chacun librement peut décider de rompre s'il le souhaite le contrat tacite qui existe entre les deux et recommencer sa vie. Ce qui compromet l'avenir de la famille comme socle de toute société. Dans l'hypothèse de travail, les incertitudes conjugales de la vie de concubinage atténuent la domination masculine et que l'homme qui est toujours chef dans tout, est poussé dans sa posture de mâle, à adopter une attitude plus conciliante afin de permettre ainsi à la partenaire d'être épanouie et surtout de disposer de ses propres opinions sur la marche des liens qui existent entre les deux personnes. L'observation du comportement de ces acteurs et la possibilité pour certaines concubines observées de développer des attitudes d'indocilité face à leurs hommes nous permet de bâtir la démarche méthodologique. Les résultats démontrent que le concubinage qui a pris de l'ampleur dans un contexte de mutations socio-économiques, est adopté comme mode de vie conjugale idéal et que les liens entre les couples de concubins s'avèrent plus équilibrés. Pour ce faire, cette réflexion examine deux axes : d'abord la vie de concubinage au Cameroun dans un

contexte de crise, en outre, le concubinage comme cadre favorable à l'équité de genre. Car désormais les couples valorisent ce type de vie dans un contexte où les rapports hommes-femmes tendent vers leur équilibre, où la femme conquiert assez de liberté et prend des décisions pour contrôler sa vie.

1- Matériels et méthodes

Cette réflexion sur la base théorique s'inspire du féminisme¹ dans le contexte de luttes d'équilibre de genre qui ; aujourd'hui est une obsession pour les femmes au Cameroun surtout que cette doctrine prône les droits des femmes dans la société et l'égalité avec les hommes dans tous les domaines. Ensuite, elle s'inscrit dans une ère de multiples bouleversements socioculturels véhiculés par cette doctrine mais aussi par la sociologie dynamiste de Balandier qui s'articule autour des « dynamiques de dedans et des dynamiques de dehors² ». La rencontre entre ces dynamiques touche tous les aspects de la société camerounaise parmi lesquelles les institutions matrimoniales qui sont devenues banales. Cela est aggravé par la précarité chez les jeunes ; qui depuis quelques décennies, se retrouvent dans des situations de sous-emploi voire de sans-emploi dues à la crise économique qu'a connue ce pays. Ces jeunes étant ouverts réceptifs aux nouvelles civilisations avec ses modèles ou types de vie qu'elles véhiculent ou développent, font fi des règles socialement admises et qui régissent la vie en couples et optent pour le concubinage qui s'offre à eux comme un mode de vie conjugale adéquat à leurs aspirations actuelles. Leurs rapports en couples, s'équilibrent de jour en jour par les décisions et les libertés de mettre fin à la relation qu'ils ont

¹ La tête de proue de cette doctrine est Simone de Beauvoir ; féministe radicale dont la diatribe dans ses différents travaux porte sur le refus de la différence (Cf *Le deuxième sexe I*, Paris, Gallimard, 1976, édit. renouvelée).

² (Cf Balandier Georges, *Sens et puissance : les dynamiques sociales*, Paris, Puf, 1970).

décidée. Pour ce faire, les femmes ne sont pas des victimes résignées et ne sont pas dans la contrainte de respecter les ordres des hommes, mais elles les remettent en cause et les contestent parce qu'elles sont dans un environnement qui prend en compte leurs avis et favorise leur autonomie.

En outre, cette recherche se fonde dans la collecte des données dans leur dimension qualitative sur l'observation directe de la vie des couples de concubins en question. Ce type d'union se répand avec un rythme accéléré dans tous les coins et recoins au Cameroun. C'est une source de liberté totale, d'épanouissement des conjoints surtout pour les femmes qui s'émancipent de manière effrénée soutenues par les différentes institutions nationales ou autres groupes de défense de leurs causes.

2- Des résultats

2.1. Vie de concubinage et crise économique au Cameroun

La société camerounaise chaque jour qui passe vit une autre réalité de son histoire en termes de comportement, de stratégies des acteurs pour leurs liens matrimoniaux. Si hier, il était interdit aux jeunes tous sexes confondus de vivre une vie sentimentale ou même maritalement avant de matérialiser l'union, c'est fut une époque. La société tend vers sa perfection dans le sens de violation de cette norme consensuelle. Il est plus facile de s'accoupler et de consommer l'union sans que celle-ci ne soit légitimée. Certains facteurs comme la crise économique qu'a connue le pays, a brisé le mince espoir des jeunes de s'épanouir en accédant à une vie professionnelle acceptable, de s'engager dans une vie matrimoniale légitime. Cette crise les a précipités à embrasser le concubinage comme mode matrimonial et transformé en une institution provisoire ou facultatif le mariage.

2-1-1- Crise économique et crise de nuptialité

La crise de nuptialité se pérennise et devient chronique surtout

en milieu juvénile. Elle a non seulement un impact sans précédent sur le monde jeune, mais aussi sur le devenir de la famille comme institution de base de tout système social. Elle est subséquente et découle de la crise économique qu'a connue le Cameroun. En effet, dans la décennie 1990, situation économique de ce pays fut désastreuse, socialement insupportable. C'est fut l'une des années les plus difficiles et noire dans la vie des populations du Cameroun à cause des effets néfastes de la crise qui a affecté profondément, démoralisé voire dépaysé toutes les catégories sociales en présence. On le remarque à la suite des propos de G. Courade (1994 : pp. 9-11) à l'introduction des travaux sur cette situation critique de ce pays. Cet auteur note de ce fait que peut-être plus que d'autres peuples, les Camerounais ont vu fondre sur eux la crise des années 1990 sans être psychologiquement préparés à y faire.

Ayant connu une indépendance arrachée au forceps par la lutte armée, le Cameroun pensait ne pas devoir s'incliner devant les institutions de Bretton Woods pour retrouver grâce aux yeux de l'ensemble des bailleurs de fonds en s'appliquant, seul et sans succès, la potion amère de l'ajustement : réduction des déficits publics et du pouvoir d'achat, meilleures rentrées fiscales et douanières. C'est que l'État a connu une chute de près de 65 % des termes de l'échange entre 1985 et 1987 alors qu'il s'était engagé dans des investissements importants. Son incapacité à régler les intérêts de la dette extérieure (4) comme à honorer des créances internes élevées l'a obligé à demander l'intervention du Fonds monétaire international, qui a exigé, pour apporter sa première contribution financière au redressement de la situation en septembre 1988, des réformes et des engagements draconiens connus sous le terme d'«ajustement structurel». Cette expression va recouvrir toutes les politiques, programmes et mesures visant à faire subir une cure d'austérité à l'État et aux diverses couches sociales du pays, tout en recherchant de nouvelles ressources pour rétablir finances publiques et comptes

extérieurs. La paupérisation de larges franges de la population et l'effondrement des systèmes d'éducation et de santé sont les résultantes les plus voyantes de cette politique.

En dépit de la bonne volonté du gouvernement de sortir de l'impasse et redresser l'économie en ayant recours aux Institutions de Bretton Woods, qui imposèrent leurs conditionnalités à travers le Pas (Programme d'ajustement structurel), le vécu quotidien des populations n'avait cessé de se dégrader et les difficultés à s'aggraver. Les mesures d'austérité proposées par les bailleurs de fonds et acceptées par le gouvernement consistent entre autres à réduire l'effectif du personnel administratif ou agents de l'Etat par les départs en retraite anticipée, gel du recrutement dans la fonction publique jusqu'ici garante de la sécurité et de la sûreté d'emploi, l'Etat étant le seul employeur crédible. Les conséquences de cet ajustement furent désastreuses : aggravation du chômage, la pauvreté, etc., ce fut la désolation, la déroute et la dérive au sein de la jeunesse camerounaise. Cette situation inattendue et insupportable a bouleversé les projets anciens qui consistaient à réguler le comportement des uns et des autres au sein de la société camerounaise au regard du respect des mœurs, a ouvert la voie à toute sorte de dérives pouvant aller à l'encontre des prescriptions encadrant le comportement des citoyens dans la société dans la légalité. C'est ainsi que exposés et pris au piège de la précarité, se sentant délaissés par leurs dirigeants, les jeunes sans distinction de niveau de scolarisation tombent dans la débrouillardise pour ceux qui sont courageux afin de donner un sens à leur vie au lieu d'attendre et compter sur un lendemain opaque et qui reste sourd et muet à leurs sollicitations. L'argent en devenant rare en ville, compromet ce cadre qui était pour eux un lieu sûr d'épanouissement, d'espoir et de réussite, pour le rendre hostile où la survie devient critique. On assiste pour ce faire à une prolifération de petits dans le secteur informel en vue de riposter à la crise qui a imprimé ses marques inaltérables dans

le quotidien. Les jeunes sont dans l'engrenage de continuer à survivre en milieu urbain ou rentrer en campagne surtout sans regret. Cette situation a été relevée par J-P. Timnou (1996 : p. 125) en cette période économique critique sur les jeunes issus des zones du Nord et de l'Ouest. Il note que :

La migration de retour dans les régions du Nord et de l'Ouest du Cameroun s'inscrit dans un contexte de crise économique particulièrement aiguë en ville. Elle concerne des migrants qui reviennent au lieu qu'ils ont quitté naguère. Contraints d'abandonner une partie des biens acquis en ville et de renoncer aux avantages qu'elle offre, les migrants qui rentrent au village sont animés par un certain sentiment d'échec.

Ce sentiment d'échec voire ce ressentiment, plonge les jeunes dans une situation d'impasse mais surtout d'abandon et de rejet de la part de leur société. Ceci parce que l'impression qui se dégage est que tous les jeunes entendent fonder une famille en comptant se trouver dans une activité socioprofessionnelle acceptable, rémunérée ou exercer des activités lucratives en ville que de se tourner et faire de la terre la seule source qui reste la seule solution aux questions d'emplois. En plus, pour certains, l'accès dans l'administration publique est la seule planche de salut et l'ultime solution dont ont bénéficié largement et facilement les générations antérieures qui ; aujourd'hui prennent les décisions sur l'avenir des jeunes.

La vie économique dans la société camerounaise dans son ensemble étant au bas de l'échelle, cela va affecter inéluctablement les rapports à tous les niveaux. Ainsi à la base de la société, la famille comme institution primaire de socialisation se trouve dans une situation de décrépitude. Elle ne parvient pas à remplir efficacement ses missions sociales

d'encadrement des enfants. Les enfants développent le comportement qui leur sied. La remise en cause des institutions existantes par la jeunesse est effective. La vie, l'avenir de celle-ci étant fondamentalement compromis, la vie sentimentale l'est aussi. L'embarras est grand du côté des jeunes qui espèrent et attendent tout de leurs dirigeants et du gouvernement qui a toujours détenu les moyens et mécanismes en vue répondre à leurs nombreuses sollicitations.

Il faut remarquer que la situation professionnelle est essentielle dans le comportement des individus. Ensuite, une situation professionnelle stable, stabilise favorablement les rapports entre les uns et les autres, promeut l'écoute entre parents-enfants qu'une situation contraire qui crée les inimitiés, les dissensions. Dans le cas de cette crise économique, tout est en crise. La rupture avec l'institution familiale où les agents détenteurs des pouvoirs sociaux tels que les géniteurs qui ne parviennent pas à exercer une influence sur leur progéniture est une preuve palpable de cette crise qui pousse les jeunes à adopter de plus en plus une démarche rationnelle dans le contrôle de leur vie sentimentale. Tout jeune qui souhaite fonder une famille aujourd'hui doit garantir ses propres moyens d'existence. Or aujourd'hui le faire, c'est lier cette situation à une autonomie économique. Cette autonomie est elle-même sujette à l'exercice d'une activité lucrative stable et décente pour les moins ou non diplômés ou par la voie d'un concours dans la fonction publique pour les diplômés ? C'est illusoire et l'attente est longue, parfois désespérante et vaine. Dans ce cas, Cette catégorie de personnes en se trouvant en crise d'emploi ne parvient pas à s'engager dans une vie matrimoniale épanouie légitime et voulue par la société. Elle ne se retient pas face à cette adversité sociale à s'attacher l'un à l'autre afin de trouver dans une relation de refuge ou dans une vie de couple quoique non réglementaire aux yeux de la société qui tente de discipliner le sort matrimonial des individus en amont.

2-1-2- Le mariage comme une institution en péril et l'adoption du concubinage comme mode de vie matrimoniale adapté

La vie de précarité pousse les jeunes à inventer et à adopter le concubinage comme pratique matrimoniale. Cette pratique est à la mode et en vogue en milieu jeune qu'un éventuel engagement définitif. Car un engagement doit remplir certains critères pour être crédible et accepté de tous et pour que cela soit possible, un consensus familial reste un principal tremplin et préalable. L'évolution de la situation actuelle présage que : « l'état matrimonial de la population âgée de plus de 15 ans présente les caractéristiques ci-après : les mariés représentent 51,2% chez les femmes contre 47,1% chez les hommes ; les célibataires, 32,7% chez les femmes contre 47,1% chez les hommes; les unions libres, 4,5% chez les femmes contre 4,7% chez les hommes (Minproff³, 2014 : p. 20). On note que les pourcentages des célibataires chez les femmes (32,7%), que les hommes (47%) relevés ici avoisinent les pourcentages des mariés (51%). Ces célibataires sont susceptibles d'entrer en concubinage au fur à mesure que les années s'écoulent et que leur situation professionnelle ne se stabilise pas. Cela nous amène à dire la vie matrimoniale ne peut être accomplie par un individu qu'après avoir rassemblé les moyens qui donnent lieu à une dot lui permettant de demander la main d'une fille. En effet, depuis quelque temps la dot a cessé d'être un symbole surtout un gage remis par le fiancé aux parents de la fiancée, pour pendre une valeur non seulement commerciale mais aussi économique comme le note P. Désalmand (1974 : p. 80) qui relève que : « s'il est bien vrai qu'historiquement la dot avait valeur d'un symbole d'alliance, il est néanmoins parfaitement clair que l'aspect économique, voire sordidement commercial a pris aujourd'hui

³ Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille.

le pas sur une signification originelle progressivement estompée. De façon générale, l'opinion publique et surtout celle des jeunes est hostile à la dot ». C'est une pratique qui fut antérieurement valorisée, entretenue soigneusement par les institutions traditionnelles parce qu'elle stabilise les liens conjugales. Mais aussi dans le cas où elle conférerait plus de valeur à la mariée que l'homme obtienne avec peine mais satisfaction et respect. Aujourd'hui, elle devient de jour en jour une équation dont la résolution et la solution résident dans le raccourci que prennent les jeunes pour la contourner. Elle a été l'un des premiers obstacles à franchir pour célébrer un mariage et en donner un caractère formel. Sa compréhension et son exigence actuelles, tiennent compte des facteurs multiples parmi lesquels l'introduction de la monnaie dans les échanges. L'influence de cette monnaie a profondément transformé la conception des individus et développé en eux un esprit plus ou moins mercantiliste de telle manière que les parents soient amenés à en avoir une autre perception. Ce mercantilisme est palpable lorsque les parents exigent une forte dot en plus des autres divers exigibles (comme construire une maison d'un certain montant à la famille, etc.). Il peut arriver que certaines personnes n'aient pas le soutien suffisant de leurs proches pour faire face à toutes les exigences de la famille de la promise. Les espoirs des jeunes garçons qui traversent des moments critiques de l'histoire de leur pays, à qui incombe le devoir social d'endosser la responsabilité de montrer leurs capacités de réunir les moyens nécessaires pour un mariage socialement accepté, sont consumés par la précarité. Pour eux, déployer une dot afin de s'unir à une femme, devient un fardeau et même une contrainte coutumière qui n'a pas sa place dans le contexte qui pousse la jeunesse à vivre dans une société plus souple, qui les écoute, leur est accessible, prête à leur accorder ce qui répond à leurs convenances. Vu cette situation critique, le recours au concubinage pour les candidats à une vie matrimoniale est la

voie royale pour se mettre avec une fille ou un homme également en quête de compagnie et dont la solitude atteint son seuil d'endurance.

Il faut aussi noter que les acteurs de plus en plus ont de nouvelles conceptions exogènes sur le mariage. En sociologie de la famille dans le contexte actuel, on observe que c'est plus cette pratique qui devient légitime et réglementaire. Elle est tolérée, elle est en vogue et répond aux désirs des uns et des autres qui l'idéalisent afin de trouver un alibi et se dérober aux exigences du mariage voulu par la société. Pourtant dans ce type de mariage, on y entre par une voie serrée, mais c'est pour y rester. S'il arrive qu'un couple se disloque, c'est parce que le marché matrimonial abonde d'une forte demande d'union provisoire et à essai. Dans cette perspective, vivre dans des liens de mariage comme à l'époque antérieure dans la société actuelle, semble une donnée hors contexte ; dans la mesure où à chaque époque correspondent des mœurs bien appropriées. C'est pourquoi, la dot qui fut un élément socioculturel, par conséquent une condition incontournable pouvant légitimer une union entre deux conjoints en vue de fonder un foyer, s'appréhende plutôt comme un fardeau qu'aucun célibataire sans ressources nécessaires ne peut supporter le coût. Ne pas respecter cette institution qu'est la dot, c'est aussi désacraliser l'institution mariage elle-même. Les notions actuelles de : « ma petite, mon gar » ; qui sont en vogue aujourd'hui au Cameroun chez les jeunes, participent non seulement de cette désacralisation mais témoignent du fait que filles et garçons préfèrent flirter et vivre une vie sentimentale qui ne donne pas forcément lieu à un mariage. Ces notions connotent aussi la banalisation du mariage qui est loin d'être un devoir social permettant à l'individu d'accéder à une vie d'adulte, à plus de responsabilités dans sa société mais un acte dont une personne peut accomplir ou non durant sa vie. La société tant bien que mal s'adapte à ces appellations mondaines, les femmes aussi ne s'en émeuvent pas,

ne comprennent pas que dans une vie de couple précaire, le seul enjeu qu'elles peuvent avoir c'est la rupture des liens mais aussi l'équité de genre qui fait partie des politiques publiques actuelles que le gouvernement au Cameroun.

2-2- De l'analyse des résultats

2-2-1- Le concubinage : un cadre favorable à l'équilibre de genre

La vie de concubinage peut être considérée comme une vie prémaritale définitive. Cette vie a eu pour genèse et est favorisée par la crise économique que connut le pays. Cette vie sort du cadre traditionnel normatif, consensuel dont la société est regardante. A savoir que les conjoints doivent accomplir certains rites avant de partager une vie commune. En dépit du caractère illégitime de cette union, on observe que la femme détient une marge de liberté qui permet de décider de ce qu'elle désire. Il faut rappeler aussi que cette forme d'union ne va pas sans causer des soucis à la société. Car elle constitue un socle favorable pour les familles monoparentales.

2-2-1-1- Le couple de concubins et équité de rapports de genre

La notion d'équité de genre mais surtout de parité est une notion qui fait d'interminables débats tant au niveau international que national depuis le début du 21^e siècle. La notion de parité promeut l'apport équitable et la participation d'hommes et de femmes dans ce qu'ils peuvent faire. Elle prend progressivement place dans la vie des acteurs dans l'exercice de leurs activités ou dans leur vie ordinaire. Dans le souci d'avancer vers l'atteinte de la parité, on remarque que depuis plusieurs décennies déjà, la société camerounaise est en pleine action dans sa mue structurelle. Ses institutions connaissent de profondes réformes après avoir adhéré à des conventions internationales afin de les adapter aux besoins ou aux aspirations des individus en termes

d'équité liée aux rapports de genre en vue de l'épanouissement de tous les sexes. A cet effet, le Minproff (2014 : p. 15) ; structure en charge de la question, suit l'évolution de la situation dans le pays dans ce sens et :

C'est dans l'optique d'éliminer ces inégalités que le Cameroun a souscrit aux engagements internationaux et régionaux visant le plein épanouissement de la femme, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes, la Conférence Internationale sur la Population et le Développement, la Plate-forme d'Action de Beijing, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, la Déclaration des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le Protocole Additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique. Tous ces instruments juridiques internationaux et régionaux consacrent l'approche genre comme une stratégie de développement durable et égalitaire, d'où l'engagement du pays à mettre en place une Politique Nationale Genre.

Cette promotion de combat contre les discriminations de genre favorise l'épanouissement de la femme dans la vie conjugale. C'est aussi politique vise à faire participer tous les citoyens dans la construction de la nation sans discrimination de sexes. Cette volonté pousse chaque citoyen à faire abstraction de son égo, et considérer l'autre sexe sans exclusion. Car dans la société et tous les domaines, la femme occupe une place de strapontin. Par exemple dans le domaine politique, femmes et hommes se livrent des batailles et combats permanents, parce que la

politique s'avère un domaine de prestige, d'aurole où le politicien respecté. Dans ce domaine, la femme éprouve des difficultés pour s'y faire une place en dépit des efforts qu'elle déploie afin de revendiquer plus de considérations dans l'exercice de ses droits politiques. Par contre, quand il s'agit de manifester ses sentiments face à l'homme dans le cadre d'une vie d'union libre ou de concubinage qui est en pleine légitimation, on se rend compte que la parité s'exécute spontanément, les pouvoirs virils s'évanouissent. Le gouvernement travaille à éliminer au maximum ces obstacles qui contrecarrent l'épanouissement de la femme à tous les niveaux. Au vu de cela, on assiste à l'instauration de l'esprit de coopération, de complémentarité qui se met en avant au détriment d'une domination masculine qui a toujours prévalu dans les rapports hommes et femmes. Les conjoints se trouvent dans une attitude de révolution des liens antérieurs entre hommes et femmes. Sans être contraints d'évoluer dans les liens voulus par leurs géniteurs qui leur fixent d'ailleurs des bases à respecter pour fonctionner, ils comprennent que : « l'amour, les demandes d'écoute, d'aide à la construction de l'identité personnelle de chacun réclament une certaine égalité entre les partenaires, qui doit s'inscrire davantage dans le domaine des décisions que dans celui de l'exécution des tâches » (F. Singly, 1993: p. 103). Dans ce type de relations, la femme a un avis prépondérant dans la conduite de ses sentiments et des décisions qui concernent la vie en couple. C'est elle qui prend les décisions de mener la vie qu'elle veut sans contrainte émanant des personnes membres de sa famille qui deviennent de simples observateurs, complices dans le silence qui acceptent malgré eux ce comportement. En plus, ils se contentent de réprimer dans le silence ce mode de vie commune qui se normalise, se répand avec un rythme inouï en milieu jeune aujourd'hui. Ce mode a pour socle beaucoup de facteurs parmi lesquels la crise de nuptialité consécutive au désœuvrement des jeunes, à leur

situation oisive et critique dans laquelle ils se trouvent. Vu cette situation, la femme a le choix entre rester vieille fille endurant un célibat interminable ou bien vivre dans une union à essai. Prise dans cet engrenage, elle bascule dans la prière de tomber dans les bras d'un homme quel que les caractères de celui-ci sans s'interroger sur les conséquences éventuelles d'une telle aventure. Parfois, la jeune femme est poussée dans ce type de vie sans le vouloir à cause des railleries acerbes de son entourage. Ces railleries découlent du fait que dans la tradition la société n'a jamais accepté qu'une femme prolonge son célibat, quand cela arrive comme c'est le cas dans le contexte actuel, la femme sans l'extérioriser se sent dévalorisée, ne supporte pas les regards des autres qui se posent sur elle. Elle fuit la honte et indirectement répond aux exigences sociales qui prescrivent que la femme ne peut avoir une existence épanouie et qu'elle ne peut être socialement achevée et bien vue que si elle est mariée ou être la compagne d'un homme. Dans cette perspective, se marier quel que soit le mode ou être la compagne d'un homme, c'est une obsession pour la femme et cela pèse sur elle comme le « fait social » présenté plus haut. Dans une telle impasse, la déconvenue est réelle, le marché matrimonial devient une quête effrénée en vue d'échapper à ces contraintes durkheimiennes qui deviennent un fardeau social qu'elle doit porter. Pendant que l'homme n'a pas les mêmes appréhensions et peut bien échapper à ces pressions sociales. Cette attitude s'explique par le fait que les institutions existantes sont conçues selon ses aspirations. Il faut comprendre que pour deux célibataires une femme et un homme, l'homme face aux autres sujets masculins, ou devant la société, peut ne pas subir le même supplice que la femme. La société est indulgente à son endroit qu'elle ne l'est à l'endroit de la femme. Puisque c'est toujours lui qui est socialement le demandeur de la main de la future femme, on assiste à présent à un inversement de situation où dans un contexte de déficit de demandes masculines en vue d'union légitime. Ainsi, les

institutions sociales relâchent la régulation de comportement et permettent ainsi à la femme de disposer d'une marge de liberté pouvant conduire à son propre épanouissement par le choix de son partenaire. Cette situation peut résulter du fait le pays compte à peu près 53% de femmes selon les estimations du recensement de deux décennies. Car demeurer dans une attitude de longue attente d'un prétendant utopique, est fatal pour elle. De cette longue attente, elle peut commencer à se faner, ce qu'elle ne souhaite pas, mais déteste de tout son ardent vœu. A cet effet, la cohabitation évolue vers une situation où la femme ne subit pas ou subit moins les injonctions et la volonté d'un monsieur-mari tout puissant qui la réduit au silence au nom de l'amour surtout au nom des rapports de hiérarchies entre hommes et femmes au sein d'un foyer. Or dans le cas d'une vie de concubinage, ce type de hiérarchies est révolu et la femme ainsi que l'homme peut décider de rompre la relation sans autre forme de palabres. Dans la mesure la rencontre entre les deux ne tient compte d'aucune règle requise et acceptée par la société, même si cette forme d'union tend vers une vie conjugale épanouie, devient légitime et s'impose au su et vu de tous. Dans ce sens, la femme ne mesure pas suffisamment les désagréments ultérieurs d'une telle liaison dans le cas où elle venait à se rompre. Mais aussi et surtout lorsque l'homme peut la rompre au profit d'une fille plus jeune comme c'est le cas qu'on observe au quotidien. Car il n'existe aucune convention passée entre les familles des deux partenaires, seulement une entente binaire qui n'a pas une valeur légitime que l'un ou l'autre peut librement y mettre un terme sans rendre compte à qui que ce soit. C'est ici une autre façon pour la femme d'arriver à se révolter non seulement contre sa famille, mais contre la société entière, vu le fait que par tradition, la femme ne donne pas son avis lorsqu'il s'agit de mariage. Même si le concubinage ne renvoie pas au mariage, la femme se trouve dans une position de force qui lui permet de prendre en main son destin. Elle peut si elle le

souhaite, mener sa vie dans l'indépendance totale sans se laisser influencer par les avis de son entourage. Cette indépendance dans ses points de vue et positions sociales deviennent pour elle une sorte d'arme de riposte face aux pressions extérieures qui la subjuguent. La vie en concubinage vient ainsi mettre fin ou remettre en cause une tendance longtemps conservée et acceptée qui consiste à faire des relations de couple un cercle clos où la femme suit les décisions masculines et où la sexualité demeure tabou. Un tabou n'est pas accessible par tout monde sinon l'accessibilité n'est possible que dans le cadre du mariage prescrit par la société. La femme en prenant des décisions de mener une vie de concubine, agit, elle est consciente de ses actes. Elle veut avoir un contrôle sur sa vie, sur son avenir. Elle ne laisse pas la possibilité à la société de la transformer en une marionnette qui obéit mécaniquement à la volonté commune que tracent les membres de la famille par conséquent ceux de la communauté entière. Cette attitude de rébellion se comprend de deux manières : d'une part, la femme de plus en plus est comprend les changements sociaux qu'apportent les institutions comme l'école et celles de luttés contre les discriminations liées au genre. D'autre part, son comportement face à l'homme tend vers la déconstruction du mythe de la supériorité de celui-ci. Car :

Une formidable prise de conscience des préoccupations relatives à la femme a fortement marquée ces dernières années le Cameroun. A la faveur des diverses échéances internationales dont notamment la conférence de Dakar sur la femme africaine en 1994, puis Beijing en 1995, les associations féminines ont connu une croissance exponentielle, en quantité et en qualité. La société camerounaise a connu, l'espace d'une vingtaine d'années, une évolution décisive portée certes par des options politiques en faveur de la promotion féminine

mais aussi poussée par la situation socioéconomique du pays et surtout l'engagement de la gent féminine elle-même (A. Guedheu, 2010 : p. 49).

En lisant le comportement de la femme à travers ces prismes et artefacts, on comprend que la société va faire une réforme de ses institutions afin de les adapter à l'évolution des mœurs, des mentalités des individus qui la composent, afin la notion de parité soit parfaite. Cette action se conçoit comme un véritable défi pour une société endurcie dans un patriarcat perpétuel et qui ne veut pas facilement se défaire de ses manières de faire qui définissent les rôles et conduite aux individus en son sein. Si la femme dans un mariage à essai contraint de ce fait la société à se plier à ses souhaits d'adopter ce mode d'union, cela ne va pas sans effet. La société comme agent suprême de régulation comportementale, réussira-t-elle à redresser la situation à cause du rythme avec lequel les familles monoparentales deviennent le modèle de famille et se répandent comme une trainée de poudre ?

2-2-1-2- La vie de concubinage : un levain pour la croissance des familles monoparentales ?

La prolifération des couples dans un mariage à essai ou de vie conjugale informelle est effrénée, ainsi que la procréation au sein de ces couples. De jour en jour, cela alourdit la tâche aux structures étatiques chargées de la question des femmes ou sociale. On remarque que les conditions d'existence se dégradent constamment, ce qui met les individus et surtout les jeunes en couples dans des situations d'extrême manque. Ces structures étatiques doivent faire face à des problèmes d'encadrement d'enfants issus des couples qui se forment de jour au jour ou procéder à la sensibilisation à plus de responsabilités parentales. Quant au l'encadrement de la progéniture au sein de ces couples, elle a des exigences. Elle ne

va pas sans difficultés et ne tracasse pas moins les géniteurs dans des familles monoparentales parfois précoces avec le développement du phénomène des filles-mères qui inondent les milieux urbains. Pour M. Segalen (2008 : pp. 129-130) :

Ce terme désigne désormais des ménages qui ont à leur tête non pas deux personnes de sexe opposé, mais une seule, avec des enfants à charge [...] La catégorie de la famille monoparentale est inscrite dans un paradoxe. D'une part, elle exprime les mutations profondes de la famille, en ce qu'elle souligne la nouvelle liberté des femmes : ce sont de vraies familles, mais d'autre part, elle participe aussi de la découverte de la « pauvreté ».

Depuis que les changements s'opèrent en direction de la population féminine : « la remise en cause des valeurs masculines tend à remettre en valeur des caractéristiques dites féminines. La norme de la virilité, seule visible et sa supériorité sont remises en cause » (Alia, 2001 : 96). Cette remise doit sa source aussi à la doctrine féministe. En effet, le féminisme qui est une doctrine qui revendique l'égalité d'hommes et de femmes dans tous les domaines, marque les femmes dans leur conduite sentimentale. On ressent cette forte influence. Car : « le développement de l'union libre et de la famille monoparentale, la recherche de la vie amoureuse ailleurs que dans l'hétérosexualité sont autant d'alternatives au mariage traditionnel que les féministes ont suggérées dans leurs écrits et dans leurs pratiques quotidiennes » (M. Andrée, 2001 : p. 104). Cette envahit aujourd'hui la mentalité des femmes de la planète. De telle manière que comme le suggère A. Touraine (2006 : p. 132) :

Les femmes d'aujourd'hui ne sont pas seulement les héritières comblées de celles qui ont combattu pour les droits des femmes. Elles sentent en parlant entre elles, qu'elles découvrent et même qu'elles

construisent un monde nouveau. Elles sentent, surtout que ce sont elles, les femmes, qui créent cette autre manière de vivre, et non de pas les hommes, qui sont restés prisonniers des modes anciens de pensée et de vie, prix qu'ils paient pour avoir été les maîtres du monde ancien dont ils contrôlent toujours le pouvoir, les ressources et les langages.

Dans cette perspective, le regard porté sur ces femmes, fait penser à cette génération de femmes nouvelles critiques de toutes les attitudes des hommes, des institutions à l'œuvre pour modeler les individus et décident de ce qui les convient. De plus en plus, cette attitude explique la constitution des familles monoparentales puisque es femmes décident de ce qu'elles veulent et souhaitent. Ce type se répand inexorablement et devient le type de famille à la mode. Au sein de ce type de famille, la vie conjugale n'est pas fortement régulée comme au sein de celle voulue par la société. Les conjoints volontaires peuvent tous les jours mettre un terme à cette union occasionnelle et temporaire qui s'est construite avec leur seul accord. La situation des enfants qui est aussi précaire. Car, même dans une vie de couple formel, la venue de la progéniture pose déjà ces problèmes quels que soient les ressources matérielles disponibles lorsque les couples résident dans les grandes agglomérations que sont Yaoundé et Douala ou dans les chefs-lieux des régions. Dans un contexte où les conditions d'accès à un emploi bien rémunéré sont précaires voire verrouillées pour la plupart des jeunes qui se trouvent dans le désœuvrement ou dans la débrouillardise, les moyens matériels dont disposent les conjoints précaires sont toujours dérisoires. Les difficultés qu'on observe au sein de ces couples sont constantes et affectent leur bien-être. Les moyens faisant parfois défaut pour les besoins matériels des enfants, la débrouillardise reste le seul recours pour le couple. Ainsi, les enfants n'auront pas l'attention attendue de leur géniteurs et c'est la société qui va pâtir du fait

que ces enfants qui naissent et grandissent dans les contextes où les parents sont dans une vie conjugale instable. Le fait qu'ils ne bénéficient pas d'encadrement efficace et sans sécurité parentale, crée en eux des déficits surtout de type affectif. Aujourd'hui, les pouvoirs publics font face à ce problème. D'abord à celui de couple précaire et d'union à essai, ensuite celui d'enfants de la rue. Concernant la vie des couples précaires, le Minproff, s'évertue à donner une existence légitime aux différentes unions en organisant, les cérémonies de mariages collectifs civils dans les régions de la République surtout de Yaoundé et Douala au niveau des municipalités en vue de sortir les couples de la clandestinité pour les présenter devant les parents et la communauté. Ceci dans l'espoir de sauvegarder la morale sociale qui se dégrade au quotidien. Car sans cela, on ne peut pas parvenir à l'orthodoxie, à la morale sociale, au respect des mœurs sans la participation et l'apport d'une famille bien constituée et qui remplit des fonctions que lui prescrit la société : la socialisation, l'éducation des enfants. Toute défaillance, toute mise en péril de cette institution dite unité de base de l'organisation sociale, est fatidique pour la société. En remplissant ses rôles sociaux, la famille reste et demeure le creuset de la préservation de cette morale qui aujourd'hui est bafouée. Les cérémonies de mariages collectifs qu'organise le Minproff, s'approprient comme une riposte à la mondialisation de nouveaux modes de vie parentale à travers lesquels chacun prend les décisions qui lui conviennent, qui se répandent et s'érigent en modèles matrimoniaux. La famille aujourd'hui est en butte à ces types maux qui l'affectent dans son fonctionnement. Mais aussi, il faut noter la présence gouvernementale à travers les actions du Minas (Ministère des Affaires sociales) qui œuvre également dans le recensement et l'encadrement des enfants issus des familles précaires et qui ont élu domicile dans la rue.

Ensuite, la socialisation des enfants, devient une véritable gageure dans un contexte où les parents sont écartelés entre les difficultés et l'angoisse de rassembler les moyens d'existence. Par le fait que le déficit affectif dû à l'absence d'un parent sera ressenti par l'enfant. Ce que le parent gardien ne peut pas combler et en dépit de sa bonne volonté de répondre aux sollicitations de sa progéniture. Ses efforts peuvent être insignifiants parce que l'enfant peut être exigeant. La présence de ces enfants dans la rue traduit la fragilité et la décadence de cette structure d'encadrement. La mobilisation du Minas également à côté du Minproff est un autre appui qu'apportent les pouvoirs publics afin de combattre la délinquance juvénile qui émane de la rue et préserver la société de l'un des maux. C'est une interpellation aux géniteurs et à la famille en général à prendre plus d'engagement surtout de responsabilités pour l'encadrement des enfants. Or, dans une vie de concubinage, la précarité peut constituer le lot quotidien du couple. Face à ce problème d'union précaire, quoique la femme puisse prendre des décisions la concernant, l'apport des structures étatiques doit être efficient. Ce n'est pas seulement la société qui pâtit de la moralité dégradée de la progéniture qui grandit dans l'abandon mais il faut considérer la situation de la femme qui peut vivre constamment dans ce type d'union qui n'œuvre pas à lui conférer toute sa dignité quand on la situe dans la culture non seulement locale mais africaine. En effet, qu'elle soit issue de n'importe partie de l'Afrique, elle demeure l'âme dans la société traditionnelle africaine :

Elle le symbole du refuge pour l'enfant par opposition à l'homme, symbole du fouet et de l'autorité brutale. Elle est, enfin, puissance, car c'est à elle qu'on fait appel quand il s'agit de conjurer les mauvais sorts qui menacent la vie de la communauté. Discrète et effacée en public au profit de l'homme, la femme n'en demeure pas moins l'âme de la société. Sa soumission

volontaire à l'homme permettait au système de fonctionner sans heurt (N. Kouamé, 1987 : p. 110).

Dans une vie de concubinage et plus tard dans une famille monoparentale, elle perd tous ces atouts présentés dans ce texte ci-haut. Car le mariage fut le lieu où la société lui confie toutes ces importantes missions en vue de renforcer sa cohésion. Son mode de vie actuel, ses opinions sur son environnement et son comportement la prédisposent à être plus la concurrente de l'homme qu'être son soutien comme le veulent les règles dans le cadre de vie matrimoniale traditionnelle. Chaque couple en gardant sa liberté, cela ouvre plus la voie à la prolifération des familles monoparentales. Comme on l'observe, les ruptures sont fréquentes dans les différents couples qui tolèrent moins les exigences de la vie en couple que dans le cadre d'un couple normatif et encadré par la société.

Conclusion

Hommes et femmes dans leurs rapports matrimoniaux au Cameroun depuis quelques temps, vivent des aspirations qui ont subi de profondes transformations dues à la crise économique qu'a connue ce pays. Cette crise économique a eu non seulement un impact sur la vie économique de pays mais aussi elle détérioré les liens entre les individus : d'abord au niveau de la famille entre enfants et parents, entre hommes et femmes, ensuite déstructuré les rapports institutions et populations. De ce fait, elle a mis les jeunes dans une situation socioprofessionnelle et économique critique et embarrassante. Dans la mesure où les jeunes éprouvent des difficultés d'accéder à une vie professionnelle acceptable. Car le gouvernement après avoir cessé de recruter dans la fonction, a ainsi mis en déroute des jeunes pour ceux qui sont diplômés. La rareté de l'argent n'a pas manqué de bouleverser la vie et les projets de tous. Leur

situation matrimoniale n'a pas échappé à cette transformation. Le mariage légitime qui présente des exigences financières pour être réalisé et qui reste un devoir social qui s'impose à tout individu, devient un fardeau pour les jeunes. Influencés par les changements tous azimuts, ils contournent cette institution et empruntent des trajectoires qui leur sont propres pour parvenir à des projets matrimoniaux. En effet, le concubinage s'offre à chacun comme une panacée pour résoudre le problème de célibat chronique prolongé. On remarque que si dans les rapports matrimoniaux dans le cadre d'un mariage traditionnel les liens hommes et femmes connaissent une certaine symétrie, dans ce type d'union, de rapports nouveaux s'instaurent. Au vu des mutations en cours, la volonté de domination masculine s'estompe. Les femmes vivent plus ou moins dans une certaine autonomie. Ce qui leur confère une expression, elles exercent une force de décision et contrôlent leur vie. Les notions de parité, d'équité de genre au sein de ce type de relations participent de l'entretien de cette union. Elles sont ainsi à l'abri des contraintes liées à une vie matrimoniale célébrée dans les normes voulues et définies par la société. Il faut noter qu'en dépit des avantages que présente cette union surtout pour la femme qui peut prendre des décisions qui lui plait, elle reste fragile. Ceci par son caractère occasionnel mais aussi par le fait que les conjoints se choisissent par le simple rire et peuvent par la même occasion mettre un terme à cette relation, quoique ceux-ci prétendent privilégier l'amour et la considération ou le respect à l'autre. L'amour étant au milieu de ces relations, il n'est pas inévitable de procréer. Les ruptures fréquentes de ces unions, conduisent à la prolifération des familles monoparentales qui vivent pour la plupart dans la précarité et où les enfants connaissent une socialisation parfois critique. C'est la société camerounaise qui en pâtit quoique engagée à encadrer tous ses enfants sans tenir compte de leur catégorie. L'avenir de la famille comme institution sacrée est en péril face à ce type d'union qui se

construit et se déconstruit de jour en jour, où les conjoints sont tous chefs de famille. Ce qui est contraire aux normes matrimoniales africaines antérieures où chaque sexe au sein du foyer occupe la position sociale qui lui est définie.

Bibliographie

Andrée M. (2001). *Le Féminisme*, Paris, Puf, (7^e édition), 127 p.

Beauvoir S. de (2008). *La femme indépendante*, Paris, Gallimard, 137 p.

Clair I. (2012). *Sociologie du genre*, Paris, Armand Colin, 125 p.

Courade G. (1994). *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement*, Paris, Karthala, 410 p.

Désalmand P. (1977). L'émancipation de la femme en Afrique noire et dans le monde, NEA, 151 p.

Durkheim E. (1993). *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Quadrige/ Puf, (7^e édi.), 149 p.

Famé N. J., Nnomo M., Omgba R. (2000). *La femme camerounaise et la promotion du patrimoine culturel national*, Yaoundé, Clé, 471 p.

Guedheu A. Y. (2010). « Genre et couple : déconstruire pour plus de justice », in Djomhoué P. *Les relations nouvelles entre Hommes et Femmes : préalable au développement de l'Afrique*, Yaoundé, Clé, p. 49-59.

Kaufmann J-C. (2018). *Sociologie du couple*, Paris, Puf, (7^eéd.), 127 p.

Kouamé N. (1987). « Femmes ivoiriennes : acquis et incertitudes », in Société Africaine de culture. *La femme noire dans la vie moderne : images et réalités*, Paris, Présence Africaine, p.103-113.

Minproff. (2014). *Politique Nationale Genre*, Yaoundé, 92 p.

Rondeaux A. (2001). *Catégories sociales et genres ou comment y échapper*, Paris, L'Harmattan, 222 p.

Segalen M. (2008) *.La sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 357 p.

Singly F. de (1993). *Sociologie de la famille contemporaine*, Paris, Nathan, 128 p.

Timnou J-P. (1996). « Perception et devenir de la migration de retour », in Gubry P. *Le retour au village : une solution à la crise économique au Cameroun ?* Paris, L'Harmattan, p. 125-152.

Touraine A. (2006). *Le monde des femmes*, Paris, Fayard, 245 p.